



**SYNDICAT NATIONAL DE
LA BANQUE HSBC** CONTINENTAL
EUROPE

NEGOCIATION TELETRAVAIL

Le **7 avril 2026** va s'ouvrir la négociation sur le Télétravail, l'accord Groupe arrivant à échéance.

Cet accord, qui bénéficie à tous les salariés, est crucial pour eux car il est la première source d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et il s'impose comme un moyen efficace d'optimiser leur activité et leur motivation.

Cet aménagement de l'organisation à travers le Télétravail présente des **avantages**, tant pour **les salariés** :

- Supprime des temps et stress des transports
- Offre souplesse et meilleur équilibre vie professionnelle /privée
- Accroît la motivation, la fidélité et l'autonomie
- Améliorer la concentration et la productivité
- Réduit absentéisme et de fait la surcharge de travail et certains frais (garde enfants exceptionnelle, essence) ...

Que pour **l'employeur** :

- Assure la continuité d'activité (grèves, intempéries...)
- Améliore l'engagement, la rétention et l'attractivité des talents
- Favorise la diversité et l'inclusion (aidants, handicap)
- Réduit coûts et optimise immobilier
- Agit pour la RSE (moins de déplacements, CO², congestion de circulation)
- Maintient la productivité et réduit l'absentéisme...

Son déploiement a donné satisfaction aux salariés et aucune problématique n'a été soulevée en CSE par la Direction.

Pour l'ensemble de ces motifs, le **SNB** souhaite le maintien de cet accord dans son format actuel et sera force de propositions pour son amélioration grâce aux nombreux retours des salariés.